

**Conseil Communautaire**  
**Séance du 29 Septembre 2022**

**Délibération N° 2022 09 076 : Développement économique – Implantation d’une nouvelle unité de production TOLOMEI – Zone de l’Aurière - Loir en Vallée – Cession au profit de TOLOMEI**

L’an deux mille vingt deux, le 29 Septembre à 18 heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s’est réuni à la Salle des Récollets - Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l’ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 22/09/2022. La convocation et l’ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

En exercice	39	Présents	26	Pouvoirs	7	Votants	33
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

**Etaient présents :**

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; M. Francis BOUSSION ; M. Pascal CHAPEAU (suppléant de Mme TRAPPLER) ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIERE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; Mme Dominique MANCEAU (suppléant de Mme Gaultier) ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Claire COULONNIER	Dominique LANGEVIN
Pascal MARIE	Martine CRINIERE
Jérôme LEONARD	Sylvie CHARTIER
Dominique PETER	Galiène COHU
Monique GAULTIER	Suppléante Dominique MANCEAU
Philippe WEHRLE	Hervé RONCIERE
Michelle BOUSSARD	Claude ALLAIRE
Catherine TRAPPLER	Suppléant Pascal CHAPEAU
Marie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Gérard RICHARD	Excusé
Sabrina RAPPART	Excusée
Sabrina DUCHESNE	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Diégo BORDIER	Excusé
Alain CHEVALLIER	Excusé

Secrétaire de séance : Myriam Martineau

Y assistaient :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d’affichage, de publication ou de notification de la délibération : 30/09/2022

M. le Président demande au conseil de délibérer sur la demande effectuée par le groupe TOLOMEI d'implanter une nouvelle unité de production sous la marque l'ATELIER DU MAROQUINIER en complément de l'unité actuellement existante à la Chartre sur le Loir.

Il s'agit de réitérer les conditions de la vente exposées et adoptées sur le principe le 30 Juin 2022 (en l'absence de l'avis du service des domaines lors de la séance du 30 Juin).

Le projet devrait générer la création de 170 emplois à terme supplémentaires des 200 emplois actuellement déployés sur la Chartre sur le Loir ; Le Groupe TOLOMEI a confirmé son intention d'investir 4,7 M€ dans de nouveaux bâtiments ; La parcelle qui serait utilisée pour cette implantation est la parcelle ZS 225 située sur la commune de Ruillé sur Loir, zone de l'Aurière - Loir en Vallée d'une surface de 5 996 m<sup>2</sup> située en face de la Maison de l'Economie et de l'Innovation.

Le groupe TOLOMEI pourrait passagèrement, le temps des travaux, utiliser l'Atelier 1 au sein de l'ancien Loircowork pour assurer le recrutement et la formation de ses équipes.

Le planning se répartira sur l'année 2023 afin d'obtenir une ouverture fin 2023 début 2024.

Le Groupe TOLOMEI attend de la part de CCLLB une réponse rapide car d'autres sites en compétition en France sont à l'étude. De nombreuses propositions sont faites au Groupe TOLOMEI (plus gros sous-traitant de la maroquinerie de luxe) pour venir s'implanter sur d'autres territoires.

Vu les négociations avec le Groupe TOLOMEI, sur avis favorable des membres de la commission développement économique, eu égard à la nouvelle richesse économique créée sur le territoire, génératrice d'emplois, le montant des capitaux investis sur le territoire, il est proposé la cession du terrain ci-dessus visé, pour 15 euros symboliques (opération assujettie à la TVA);

Vu l'avis favorable de la commission développement économique sur les conditions de cette vente,

Vu l'avis favorable du service des domaines ;

***Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré :***

1. Accepte les modalités de cession présentées ci-dessus au profit du groupe TOLOMEI,
2. Autorise M. le Président ou le Vice-Président par délégation à régulariser l'acte authentique à intervenir sur ces bases et tout document utile à l'exécution de la présente décision ;
3. Mandate Monsieur le Président ou le Vice-Président ayant délégation pour l'exécution de la présente décision de principe.

**Adopté à la majorité.  
1 contre (M. GRUAU)**

**Le Président  
M. Hervé RONCIERE**



Secrétaire de séance  
Thyrion MARTINEAU  
*Martineau*